

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le Vendredi 25 SEPTEMBRE 2009 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- TRANSFERT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA PETITE ENFANCE DU CCAS EN FAVEUR DE LA VILLE DE BEAUVAIS
- BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES
- CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES BINCHE, ZAC DE THER ET CHAMPS DOLENT
- TAXES D'URBANISME : REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS
- ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET DES PARTENAIRES PUBLICITAIRES OU SPONSORS LORS D'ANIMATION LOCALE
- AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU BEAUVAISIS
- CONSEIL DE LA PROSPECTIVE - DÉSIGNATION DES MEMBRES
- TABLEAU DES EFFECTIFS

Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE PROGRAMMATION 2009 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence

- FINANCEMENT DE TRAVAUX ET D'ÉQUIPEMENT POUR LE MULTI ACCUEIL KOLOBANE

Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire

- MISSION ARTS PLASTIQUES SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE JEANNE HACHETTE

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC SUR L'EXERCICE 2008
- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT SUR L'EXERCICE 2008
- SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE 2008
- CESSIION IMMEUBLE 18 RUE SAINT-LAURENT
- VENTE MAISON 58 RUE SIMONE SIGNORET
- CESSIION LOGEMENTS ET PAVILLONS AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A L'OPAC DE L'OISE
- CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIÉTÉ AUBARNE LES LONGUES RAYES
- ACQUISITION DE TERRAIN AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT 'LA MARETTE'
- RÉSIDENTIALISATION LES PETITS GRÈS ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC PICARDIE HABITAT
- DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS PÉRIMÈTRE FUTURE ZAC BEAUVAIS-TILLÉ
- APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE LASALLE
- MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - AJUSTEMENTS DES DISPOSITIONS NOTAMMENT SUR LES ZONES NSL, UE, UA, UB
- RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE PERMETTRE LES PROJETS DE RÉINDUSTRIALISATION ET DE RECONVERSION PARTIELLE SUR LA ZONE INDUSTRIELLE N°1 -SECTEUR DE LA RUE CORREUS.

Sécurité, Prévention de la Délinquance

- FONDS LOCAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SATO PICARDIE ET ÉCUME DU JOUR

Sport, Jeunesse

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

- ORGANISATION DE LA NUIT DES ARTISTES 2010

- MISE EN PLACE DU SERVICE MUNICIPAL D'ORIENTATION DE LA JEUNESSE LE S.M.O.J BEAUVAIS CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

- CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA FONDATION D'AUTEUIL

- DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Fait à Beauvais, le 18 septembre 2009

Le vendredi 25 septembre 2009 à Dix Huit Heures Trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : Mme Caroline CAYEUX, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Claire BEUIL, M. Sébastien CHENU, M. Olivier TABOUREUX, M. Jean-Marie JULIEN, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, Mme Claire LEROY, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Ali DJENADI, Mme Cécile LALOI, Mme Sylvie HOUSIN (Absente à partir du dossier n°1), M. Thierry AURY (Absent à partir du dossier n°1), M. Richard HAUDÓIRE, M. Serge ADAM, Mme Odette BLEIN, Mme Malika BOUBEKER, M. Xavier CNOCKAERT (Absent à partir du dossier n°1), Mme Corinne CORILLION, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, M. José HIBERTY, Mme Farah JEDDI, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Pierre MICHELINO, Mme Brigitte MOUALEK (Absente à partir du dossier n°1), Mme Béatrice PERNIER, Mme Francine PICARD, M. Mehdi RAHOUI (Absent à partir du dossier n°1), Mme Anne ROUBI-GEFFROY (Absente à partir du dossier n°1), M. Philippe VIBERT, M. Thibaud VIGUIER (Absent à partir du dossier n°1), Mme Nicole WISSOTZKY

ABSENTS :

POUVOIRS : M. Eric MARDYLA à M. Ali DJENADI, M. Armand BORGNE à M. Antonio DA CUNHA, Mme Catherine THIEBLIN à Mme Caroline CAYEUX, Mme Elisabeth LESURE à M. Charles LOCQUET, Mme Jacqueline MENOUBE à M. Thibaud VIGUIER, Mme Fatima ÁBLA à Mme Brigitte MOUALEK, Mme Cécile CHAMORIN à M. Sébastien CHENU, Mme Hélène DE NATTES à Mme Farah JEDDI

Date d'affichage	:	02/10/2009
Date de la convocation	:	18/09/2009
Nombre de présents	:	37
		30 à partir du dossier n°1
Nombre de votants	:	45
		36 à partir du dossier n°1

MOTION PROPOSÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUVAIS CONCERNANT LE LABEL "SCÈNE NATIONALE", LABEL DÉPOSÉ AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT AU COURS DE L'ANNÉE 2006.

Par l'adoption de cette motion, la Ville de Beauvais souhaite exprimer son soutien au Théâtre du Beauvaisis en vue de l'obtention du label "Scène Nationale".

Dès 2002, afin d'impulser une nouvelle dynamique à sa politique culturelle, l'équipe municipale a fait le choix de confier la gestion du Théâtre du Beauvaisis à une association dont le savoir-faire est reconnu de tous.

Cette réussite s'est immédiatement traduite par un véritable engouement du public qui a pratiquement doublé en moins de sept ans, pour finalement réunir la saison dernière près de 40 000 spectateurs.

En 2005, ce succès est d'ailleurs salué par l'attribution du label "Scène Conventionnée".

En 2006, avec le soutien de notre collectivité, l'équipe en charge de la gestion du théâtre a été la première dans l'Oise à déposer un dossier de candidature en vue d'obtenir le label "Scène Nationale".

* Considérant la délibération adoptée le 25 mai 2009 par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, déclarant d'intérêt communautaire la construction, l'exploitation et la gestion d'un théâtre sur le territoire du Beauvaisis.

* Considérant que l'obtention du label "Scène Nationale" constituerait une juste reconnaissance de l'investissement de professionnels et d'amateurs ayant à cœur de mettre en œuvre une programmation artistique originale, et accessible à tous les publics.

* Considérant que le Théâtre du Beauvaisis est également un lieu d'éducation et de découverte qui offre aux écoles, de la maternelle aux lycées, un grand nombre de possibilités, allant de la programmation de spectacles adaptés jusqu'à la diffusion d'œuvres montées par les élèves.

* Considérant la politique de collaboration mise en œuvre par l'équipe en charge de la gestion du Théâtre notamment avec les acteurs locaux de la vie artistique et culturelle Beauvaisienne.

* Considérant le rayonnement du Théâtre du Beauvaisis, conventionné avec d'une part 165 communes rurales au titre de ses démarches de diffusion et d'éducation artistique en direction de l'enfance et de la jeunesse et d'autre part avec 4 communautés de communes qui fédèrent à elles seules, un ensemble de 168 communes.

En conséquence, notre équipe municipale se mobilise pour soutenir l'action du Théâtre du Beauvaisis qui dispose d'une vraie légitimité pour l'obtention du label "Scène Nationale".

Ainsi le Conseil Municipal en appel à Monsieur Frédéric MITTERRAND, Ministre de la Culture et de la Communication, afin que les services de l'État puissent étudier avec objectivité le dossier de la candidature du Théâtre du Beauvaisis au label "Scène Nationale".

Le Conseil Municipal a approuvé à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés la motion.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, nous souhaiterions faire une déclaration.

Mme LE MAIRE : Je voudrais finir de donner les informations que j'ai à donner et je vous donne la parole ensuite. Je vous propose de garder Farah JEDDI comme secrétaire de

séance, Il n'y a pas d'opposition ? Farah JEDDI est donc secrétaire de séance. Je voudrais faire adopter les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 13 mai, 19 juin et 10 juillet. Il n'y a pas d'observation, donc les 3 procès-verbaux sont adoptés. Vous avez sur vos tables une motion sur le théâtre...

Mme HOUSSIN : Non Madame le Maire, pour des raisons de forme, vous allez voir pourquoi, nous souhaitons...

Mme LE MAIRE : Attendez, je peux finir ce que j'ai à dire !

Mme HOUSSIN : Là non.

Mme LE MAIRE : Comment non ! C'est moi qui maîtrise l'ordre du jour, je passe mon sujet et ensuite je vous donne la parole Madame HOUSSIN.

Mme HOUSSIN : Vous allez comprendre, Madame le Maire, pourquoi nous souhaitons prendre la parole tout de suite.

Mme LE MAIRE : Je passe ma motion et ensuite je vous passe la parole, ça peut attendre 30 secondes.

Mme HOUSSIN : Non, ça ne peut pas attendre.

Mme LE MAIRE : Prenez patience quelques instants. Mes chers collègues, je vous propose, et vous l'avez sur votre table, l'adoption d'une motion par laquelle la Ville de Beauvais souhaite exprimer son soutien au Théâtre du Beauvaisis en vue de l'obtention du label « Scène Nationale ».

MOTION :

« Dès 2002, afin d'impulser une nouvelle dynamique à sa politique culturelle, l'équipe municipale a fait le choix de confier la gestion du Théâtre du Beauvaisis à une association dont le savoir-faire est reconnu de tous. Cette réussite s'est immédiatement traduite par un véritable engouement du public qui a pratiquement doublé en moins de sept ans, pour finalement réunir la saison dernière près de 40 000 spectateurs. En 2005, ce succès est d'ailleurs salué par l'attribution du label « Scène Conventionnée ». En 2006, avec le soutien de notre collectivité, l'équipe en charge de la gestion du théâtre a été la première dans l'Oise à déposer un dossier de candidature en vue d'obtenir le label « Scène Nationale ».

* Considérant la délibération adoptée le 25 mai 2009 par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, déclarant d'intérêt communautaire la construction, l'exploitation et la gestion d'un théâtre sur le territoire du Beauvaisis.

* Considérant que l'obtention du label « Scène Nationale » constituerait une juste reconnaissance de l'investissement de professionnels et d'amateurs ayant à cœur de mettre en œuvre une programmation artistique originale, et accessible à tous les publics.

* Considérant que le Théâtre du Beauvaisis est également un lieu d'éducation et de découverte qui offre aux écoles, de la maternelle aux lycées, un grand nombre de possibilités, allant de la programmation de spectacles adaptés jusqu'à la diffusion d'œuvres montées par les élèves.

* Considérant la politique de collaboration mise en œuvre par l'équipe en charge de la gestion du Théâtre notamment avec les acteurs locaux de la vie artistique et culturelle Beauvaisienne.

* Considérant le rayonnement du Théâtre du Beauvaisis, conventionné avec d'une part 165 communes rurales au titre de ses démarches de diffusion et d'éducation artistique en direction de l'enfance et de la jeunesse et d'autre part avec 4 communautés de communes qui fédèrent à elles seules, un ensemble de 168 communes.

En conséquence, notre équipe municipale se mobilise pour soutenir l'action du Théâtre du Beauvaisis qui dispose d'une vraie légitimité pour l'obtention du label « Scène Nationale ». Ainsi, le Conseil Municipal en appelle à Monsieur Frédéric MITTERRAND, Ministre de la Culture et de la Communication, afin que les services de l'Etat puissent étudier avec objectivité le dossier de la candidature du Théâtre du Beauvaisis au label « Scène Nationale ».

Je vous propose donc, et ensuite je vous donnerai la parole Madame HOUSSIN, que notre Conseil adopte cette motion.

Mme HOUSSIN : Il faut d'abord que je vous lise cette déclaration avant le débat, avant la motion.

Mme LE MAIRE : Une fois qu'on a voté, vous avez la parole.

Mme HOUSSIN : On ne votera pas, je vous explique et je vous lis ce texte.

Mme LE MAIRE : Alors vous ne voulez pas voter ça. Nous on va voter. Vous votez contre ou vous vous abstenez ?

M. AURY : Il peut y avoir une expression.

Mme HOUSSIN : Mais non, Madame HOUSSIN ne veut pas en parler.

M. AURY : C'est incroyable, vous refusez que l'on prenne la parole.

Mme LE MAIRE : Sur ce point là, vous êtes pour ou contre ?

Mme HOUSSIN : Peu importe.

Mme LE MAIRE : Très bien : refus de vote, j'ai compris. Vous avez la parole.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, nous souhaitons au début de la séance de rentrée du Conseil Municipal de Beauvais, c'est pour ça que nous souhaitons prendre la parole, porter à votre attention la déclaration suivante des neuf élus du groupe de l'opposition municipale « Vivre ensemble Beauvais ». Voilà près de deux mois et demi que notre Conseil Municipal ne s'est pas réuni, dans le même temps de nombreuses annonces faites par les responsables de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis auraient volé des projets d'ampleur pour les beauvaisiens et pour notre ville. Je cite, par exemple, l'aménagement d'une vaste zone d'activités qui pourrait accueillir 4000 emplois, la création d'un centre de congrès et de séminaires ou encore la requalification des voiries de la rue de Clermont et du boulevard de l'Assault sur le tracé urbain de l'ancienne RN31. Autant de sujets conséquents, Madame le Maire, sur lesquels bien légitimement les Beauvaisiens nous interrogent, y compris dans des instances officielles dans lesquelles nous représentons notre ville. Autant de sujets pour lesquels, hélas, nous ne disposons pas d'information hormis par la lecture de la presse locale, ces dossiers n'ayant donné lieu à aucune communication en Conseil Municipal ou en commission municipale en direction des élus municipaux démocratiquement élus de Beauvais. Nous pouvons tous faire le constat qu'au grès des transferts des compétences de la ville vers l'agglomération, qu'au grès de la mutualisation des services publics locaux, l'essentiel se décide aujourd'hui à l'agglomération et non plus dans cette assemblée. Mais les élus d'opposition, eux, n'ont été ni transférés ni mutualisés. Mes collègues Fatima ABLA, Thierry AURY, Xavier CNOCKAERT, Jacqueline MENOUBE, Brigitte MOUALEK, Mehdi RAHOUI, Anne ROUIBI, Thibaud VIGUIER et moi-même, contestons avec force ce que nous considérons comme une grave atteinte à la démocratie locale qui résulte de votre choix,

Madame le Maire, de priver les élus de notre groupe de toute représentation à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. En décidant, comme vous l'avez fait, de constituer avec les seuls membres de notre majorité municipale la délégation des 21 élus appelés à représenter Beauvais au Conseil Communautaire, vous niez la représentativité des élus de notre groupe qui ont pourtant recueilli la confiance de 8000 Beauvaisiens et qui compose le cinquième de ce Conseil Municipal. Nous vous demandons, Madame le Maire, de revenir sur votre décision sectaire parce que partisane, et donc anti démocratique, en retrait, faut-il le rappeler, par rapport au précédent mandat, qui prive les élus de notre groupe et au travers nous 42% des électeurs Beauvaisiens d'une juste représentation au sein des instances de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Nous vous demandons, Madame le Maire, de prendre les dispositions nécessaires pour que cette représentation soit à l'image de notre assemblée communale et de sa diversité d'opinions. Le premier ministre lui-même disait il y a quelques jours que l'opposition était nécessaire dans un gouvernement, vous devriez prendre exemple sur Monsieur FILLON, Madame le Maire. Ce soir, de manière symbolique, les 9 élus du groupe « Vivre ensemble Beauvais » refusent de cautionner un ordre du jour qui ne nous permet plus d'aborder les projets véritablement structurants pour les Beauvaisiens et pour Beauvais. En conséquence, nous ne participerons pas ce soir aux travaux de notre assemblée. Chers collègues, nous vous laissons juges de la teneur de ce Conseil à voix unique que vous allez vivre ce soir. Il va être rapide ce Conseil, et vous allez rentrer plus tôt chez vous. Mais nous sommes sûrs qu'aucun d'entre vous ne pourra vraiment se réjouir de cette situation parce que sans débat contradictoire une assemblée communale ou intercommunale perd de son sens et devient une simple chambre d'enregistrement. Nous avons bien au contraire, comme élus républicains, à faire vivre et à préserver ces espaces démocratiques par souci constant d'ouverture et de transparence envers nos concitoyens.

Mme LE MAIRE : On ne peut pas vous répondre, ils s'en vont. C'est une vraie mascarade. Je vais vous donner quelques explications. Mes chers collègues, Madame HOUSSIN a l'air d'oublier qu'un certain Jean-Pierre Chevènement, dans une loi du mois de juillet 1999, lui-même Ministre d'un certain Gouvernement Jospin, a fait la loi de décentralisation. Nous appliquons la loi et rien que la loi. Rien ne nous oblige à avoir des élus d'opposition. Si demain il y a une réforme de la loi, nous appliquerons la loi. Cette comédie politique me laisse absolument de marbre. Je suis atterré, comme le disait Olivier TABOUREUX, par l'irrespect vis à vis des maires de l'agglomération, le manque de respect pour le Conseil Municipal, le manque de respect pour les Beauvaisiens et pour l'ensemble des services municipaux qui ont préparé ce Conseil. Dire que nous ne sommes qu'une chambre d'enregistrement, quand on voit les délibérations que nous allons passer, c'est du mépris pour le conseil de la prospective que nous allons nommer, du mépris pour les associations dont Franck PIA va présenter les délibérations : « Fonds de soutien aux initiatives locales », mépris pour les jeunes, nous allons présenter le service municipal d'orientation de la jeunesse, et la modification du PLU, mon cher Jean-Luc, à leur demande pour que le site de BOCH puisse rester un site industriel. C'est sans doute parce qu'ils n'avaient pas envie de travailler ou pas préparé le Conseil.

M. CHENU : Je suis absolument déçu que la mobilisation qu'on essaie de faire pour obtenir le label « Scène Nationale » pour le Théâtre du Beauvaisis soit réduite à néant, pas à néant mais en tout cas qu'on ne puisse pas compter une fois encore sur l'ensemble des élus beauvaisiens. C'est un dossier extrêmement important pour nous, Ville de Beauvais, extrêmement important pour les acteurs du monde culturel à Beauvais. Aujourd'hui on voit des élus de la Ville de Beauvais qui, parce qu'on sait bien la réalité, bottent en touche car ils n'osent pas assumer leurs responsabilités ni dans un sens ni dans un autre. Il faut que ce soit dit. L'avenir du Théâtre du Beauvaisis est pris par dessus la jambe par l'opposition. Il faudra bien que chacun puisse le dire, que chacun le sache, que chacun le répète,

aujourd'hui la gauche, comme sur bien des sujets, n'a plus rien à dire lorsqu'on parle de culture. C'est particulièrement grave de botter en touche et de noyer le poisson sans même d'ailleurs rendre un seul hommage aux professionnels, aux amateurs, aux abonnés du Théâtre du Beauvaisis, qui depuis un certain nombre d'années se mobilisent, travaillent avec acharnement pour obtenir ce label national. Aujourd'hui on a une opposition qui de tout cela fait fi. Pourquoi ? Parce que ce refus de vote finalement, comme l'écrivait Gide, la peur du ridicule obtient de nous les pires lâchetés. On a en face de nous une opposition qui n'a plus rien à dire, ne pense plus rien et donc se sauve. Je trouve ça très triste pour les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens. Et c'est encore plus triste pour les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens qui ont pu un moment leur faire confiance, parce que j'ai retrouvé les engagements de l'opposition municipale sur ce sujet là dans leur programme il y a un an et demi et c'est consternant pour les gens qui ont pu leur apporter leur confiance et consternant d'avoir une telle attitude. Je lis, parce qu'il faut qu'on le sache tous, l'opposition écrivait : « Depuis son élection, la droite n'a pas pris d'initiative majeure nouvelle, parmi les points noirs un théâtre qui vieillit. En matière de programme, elle a privilégié la diffusion commerciale et médiatique » -alors les intéressés du Théâtre du Beauvaisis apprécieront aussi- « l'action culturelle est aujourd'hui en panne par faute d'une volonté et d'un projet clairement identifié ». Ne serait-ce que pour ces raisons là, l'opposition aurait dû se joindre à nous. On a besoin aujourd'hui de donner un front uni pour obtenir ce label « Scène Nationale ». C'est une rude bataille qu'on essaie de mener, que le maire mène. Cette bataille, on le sait très bien aujourd'hui, a été politisée de façon indécente par le Président du Conseil Régional et l'opposition n'exerce pas son rôle d'élu Beauvaisien, ils exercent leurs rôles d'élus membres du parti socialiste et du parti communiste, c'est à dire qu'ils soutiennent implicitement les propos du président de la Région, ils soutiennent la ville de Creil, pour des élus Beauvaisiens c'est assez original. Non, l'opposition à Beauvais n'est ni fiable, ni responsable, ni mobilisée, ils n'ont plus rien à dire, plus rien à penser, ils se regardent le nombril. J'espère que leurs calculs seront faux, parce qu'en général les calculs faux donnent des résultats justes.

M. HAUDOIRE : Je n'ai strictement plus rien à dire, puisque je voulais parler du théâtre et de mon indignation de l'absence de l'opposition pour soutenir cette motion qui est une nécessité, une réalité pour Beauvais.

M. BOURGEOIS : C'est un autre aspect que je voudrais développer, celui de l'urbanisme de cette ville. Ce soir, le Conseil Municipal contient un certain nombre de modifications du PLU qui sont excessivement importantes par leurs conséquences. Il s'agit de moderniser notre ville, la tourner vers l'avenir. Donc, on aurait aimé une confrontation d'idées ou un consensus. C'est absolument capital pour les Beauvaisiens dans leur avenir. Je ne comprends absolument pas cette fuite qui peut s'expliquer que par l'absence d'idée novatrice ou simplement la présence d'idées partisanes qui ne résisteraient pas à un débat. En réalité, je constate aussi que l'opposition ne vient plus au sein des commissions pour apporter sa pierre. Ils ne sont plus du tout présents sur un sujet où certaines choses pourraient être consensuelles. Pour ma part, j'avais été tout à fait favorable pour qu'ils participent à des comités de pilotage, par exemple sur la RN 31 qui, contrairement à ce qu'a dit Madame HOUSSIN, n'est pas un sujet communautaire mais un sujet beauvaisien, et apportent leurs remarques constructives. Pour le PDU, j'ai bien en mémoire, Madame le Maire, que je vous avais proposé au dernier Conseil de les associer au comité de pilotage. Je ne pense pas que vous ayez été défavorable à cette idée. Je suis stupéfait, attristé, mais nous nous en remettons, Madame le Maire, et la ville de Beauvais surtout.

M. GAIRIN : Puisque j'étais au sein de cette assemblée dans la majorité déjà, entre 1995 et 2001, je me souviens très bien que Walter AMSALLEM et la municipalité souhaitaient que tout soit fait pour que le théâtre de Beauvais devienne une

scène nationale. A l'époque, des tractations ont eu lieu, ça n'a pas abouti, mais c'est quelque chose que l'on a retrouvé constamment au cours du mandat. Vous vous en souvenez Monsieur JULLIEN, on avait fait d'ailleurs des démarches dans un autre genre, nous étions tous les deux au CA du théâtre, j'étais vice-président du théâtre. C'est une chose absolument avérée. Je ne suis pas surpris de ces volte faces qui sont tout à fait habituelles et qui traduisent le caractère hautement politicard d'un certain nombre d'élus de l'opposition.

M. PIA : Je crois effectivement, Madame le Maire, mes chers collègues, que l'opposition, comme l'a très bien exprimé Sébastien CHENU, ne prend qu'un prétexte en fait pour quitter notre Conseil Municipal, ce que je trouve tout à fait regrettable par rapports aux dossiers très importants que nous avons à examiner ce soir. Car au fond, si on suit leur logique, dans la mesure où ils se sentent frustrés de ne pas pouvoir être représentés à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, cela voudrait dire que pendant tous les Conseils Municipaux, qui vont avoir lieu d'ici 2014, on ne les revoit plus. Je ne peux pas imaginer que l'opposition municipale, pendant autant d'années, ne viendrait plus siéger au Conseil Municipal.

Mme LE MAIRE : Merci mes chers collègues. En tout cas, je trouve que c'est un profond mépris pour la ville préfecture, le Coeur de l'Oise, j'avoue que c'est décevant. En plus, ils ont l'air d'oublier aussi, comme disait Jean-Luc BOURGEOIS, que le foncier reste compétence du maire de la ville ; Agglo ou pas Agglo, tout l'urbanisme dépend de la municipalité.

M. TABOUREUX : J'allais dire : c'est pitoyable, mais comme ils ne sont pas là je vais essayer d'être plus courtois. J'ai un peu « les boules » car il y a beaucoup de pays où les gens veulent être représentés quand ils sont dans l'opposition, on a de la chance d'être dans un des pays les plus démocratiques au monde, c'est vraiment de la base politique. Il n'y a pas une demande de précisions qui n'ait pas trouvé réponse auprès de Madame le Maire ou du Cabinet. Il n'y a pas un dossier de l'Agglo qui se fait sans le Conseil Général, sans l'Etat ou le Conseil Régional. On ne peut pas dire qu'ils sont exclus de ce type d'informations au cas où la Ville ne répondrait pas à leurs questions. En tant que citoyens simples, ils peuvent aussi poser des questions à l'Agglo. Je trouve ça plus que lamentable.

M. CHENU : Je profite, avant qu'on ne passe au premier point de l'ordre du jour, pour rappeler et pour qu'on note bien et qu'on ne manque pas de souligner, vis à vis des professionnels et des amateurs du Théâtre du Beauvaisis, que l'opposition a refusé de soutenir la ville de Beauvais dans l'obtention du Label « Scène Nationale ». Je suppose que, comme pour l'ANRU, si par bonheur nous obtenons ce label, on verra tout de même l'opposition dans les inaugurations et dans les premières au théâtre courir au secours de la victoire, comme elle le fait maintenant pour l'ANRU. Mais notons bien que nous n'avons, une fois encore, pas pu compter sur l'opposi-

tion pour un combat extrêmement légitime et qui devrait tous nous réunir.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, nous allons passer à l'ordre du jour. Je vous propose de lire le titre de la délibération et la conclusion.

TRANSFERT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA PETITE ENFANCE DU CCAS EN FAVEUR DE LA VILLE DE BEAUVAIS

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

Vu l'instruction Budgétaire et Comptable M14 applicable aux Communes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Beauvais du 19 décembre 2008 concernant la reprise de la gestion des crèches du CCAS de Beauvais ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Beauvais en date du 29 janvier 2009 autorisant le transfert de la petite enfance à la Ville de Beauvais ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Beauvais du 13 Mars 2009 concernant le transfert des bâtiments des crèches ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 Juin 2009 autorisant le transfert du bâtiment de la crèche Saint Quentin ;

Considérant que la Ville de Beauvais a repris depuis le 1er Janvier 2009 la gestion de la petite enfance qui était auparavant assurée par le CCAS de Beauvais et que cette reprise doit s'effectuer par la passation d'écritures d'ordre non budgétaire sous forme de « dotation » avec chez l'apporteur (le CCAS), le transfert de l'ensemble des éléments d'actif et de passif qu'il a été décidé de remettre en apport, et chez le bénéficiaire (la ville de Beauvais), l'enregistrement de l'ensemble des éléments d'actif et de passif remis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la remise des éléments d'actif et de passif liés à la gestion de la petite enfance sous forme de « dotation » et synthétisés dans le tableau suivant :

Imputation	ACTIF (compte débiteur)			PASSIF (compte créditeur)			
	Objet	Brut	Amorti	Net	Imputation	Objet	Montant
2031	Frais d'études	55 474,29	9 708,04	45 766,25	1321	Subventions	228 610,53
205	Logiciels	51 384,32	51 384,32	0,00	1641	Emprunts	516 058,46
2113	Terrains aménagés	2 048,91	0,00	2 048,91	16878	Autres emprunts	143 851,93
2135	Constructions	1 408 721,61	7 834,77	1 400 886,84			
2138	Autres constructions	206 282,61	0,00	206 282,61			
2181	Installations générales	27 030,38	11 370,99	15 659,39			
2182	Matériel de transport	7 994,43	7 994,43	0,00			
2183	Matériel informatique	76 333,82	75 177,69	1 156,13			
2184	Mobilier	122 576,94	61 490,76	61 086,18			
2188	Autres immobilisations	276 632,62	205 550,44	71 082,19			
	TOTAL	2 234 479,93	430 511,43	1 803 968,50		TOTAL	888 520,92

- d'autoriser Madame la Trésorière Municipale à passer les écritures d'ordre non budgétaires relatives à l'intégration dans le patrimoine de la Ville de Beauvais des éléments d'actif et passifs transférés.

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier, et notamment les certificats administratifs de mise à jour de l'inventaire nécessaires au Comptable Public.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 16/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2009

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer le budget annexe Lotissement Les longues Rayes
- d'adopter le budget primitif 2009 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	2.081.000	Recettes de l'exercice	2.081.000
Total :	2.081.000	Total :	2.081.000

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.570.000	Recettes de l'exercice	1.570.000
Total :	1.570.000	Total :	1.570.000

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 16/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le rapport de présentation du Budget Annexe "Lotissement Les Longues rayes"

CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES BINCHE, ZAC DE THER ET CHAMPS DOLENT

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la clôture des budgets annexes « ZAC de Ther » et « Lotissement de Binche », ainsi que le transfert du budget « Zone d'activités des Champs Dolent » à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les derniers mouvements comptables indispensables à cette clôture et destinés à solder certains comptes de bilan sont les suivants :

Budget ZAC de Ther :	Dépenses	Recettes
Article 002 Excédent de fonctionnement reporté		3.438,73
Article 6522 Reversement de l'excédent au Budget Principal	3.438,73	

Budget Lotissement de Binche :	Dépenses	Recettes
Article 002 Excédent de fonctionnement reporté		17.053,27
Article 6522 Reversement de l'excédent au Budget Principal	17.053,27	

Budget Zone d'activités des Champs Dolent :	Dépenses	Recettes
Article 001 Déficit d'investissement reporté	52.889,18	
Article 3354 Apurement des stocks (op.ordre)		164,03
Article 3355 Apurement des stocks (op.ordre)		52.044,00
Article 33586 Apurement des stocks (op.ordre)		681,15
Article 002 Excédent de fonctionnement reporté		25.803,63
Article 6522 Transfert de l'excédent au Budget Principal (dans l'attente d'un reversement à la Communauté d'Agglomération)	25.803,63	
Article 7015 Transfert de terrains à la Communauté d'Agglomération		52.889,18
Article 7133 Variation des stocks (op.ordre)	52.889,18	

Les inscriptions budgétaires complémentaires sur le Budget Principal seront pour leur part intégrées dans la prochaine Décision Modificative.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits et de réaliser les différentes opérations comptables décrites ci-dessus.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 16/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TAXES D'URBANISME : REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

La Trésorerie de Clermont a présenté à la Ville de Beauvais en date du 20 juillet 2009 une demande de remise gracieuse de M. Peyre Gilles et en date du 26 août 2009 de la SCI ST QUENTIN sur des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, en raison de sa compétence budgétaire, peut se prononcer pour accorder dans sa totalité ou partiellement cette remise gracieuse d'une créance locale. Précisons qu'en cas de remise gracieuse du Conseil Municipal, le Trésorier Principal de Clermont est libéré de sa responsabilité personnelle et pécuniaire.

Considérant :

- que ces pénalités sont systématiquement appliquées pour tout retard de paiement,
- les demandes de remise gracieuse formulées par les redevables,
- l'avis favorable du Trésorier de Clermont,
- les éléments de bonne foi recueillis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter en totalité (100%) la remise gracieuse des pénalités liquidées à l'encontre de M. Peyre Gilles - d'accepter en partie (50%) la remise gracieuse des pénalités liquidées à l'encontre de la SCI ST Quentin.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 16/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Madame la Trésorière Principale de Beauvais Municipale nous a transmis 4 états de produits irrécouvrables pour un montant total de 21.589,82 euros concernant le Budget principal portant sur les exercices de 2000 à 2007.

Les sommes restant dues sont soit d'un montant minime incompatible avec le coût de recouvrement, soit impossibles à recouvrer compte tenu de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs.

Ces admissions en non valeur seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 16/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET DES PARRAINS PUBLICITAIRES OU SPONSORS LORS D'ANIMATION LOCALE

M. HAUDOIRE, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais organise un certain nombre d'événements tout au long de l'année. Ces événements permettent de mettre en valeur de nombreux acteurs locaux. Ils valorisent régulièrement nos associations, nos clubs, nos commerçants ou tous beauvaisiens impliqués dans la vie locale.

Dans un souci de contrôle et de réduction des coûts budgétaires de ces événements, la ville de Beauvais pourrait associer de façon régulière des entreprises locales désireuses d'associer leur image à des animations locales.

En effet, différentes entreprises souhaitent associer de façon positive leur image, leur identité, leurs marques aux événements qu'ils soutiennent. Le sponsoring ou parrainage publicitaire permettrait à la collectivité d'obtenir un soutien matériel ou financier et à l'entreprise de bénéficier d'une publicité.

Ces parrainages publicitaires feraient l'objet de contrat dans lesquels les sponsors et la ville conviendraient des conditions et des modalités juridiques, techniques et financières de l'opération de sponsoring.

En contrepartie de l'apposition de supports de communication représentant la marque de la société, la collectivité se verrait régler une somme forfaitaire ou une mise à disposition nécessaire à l'organisation de l'événement. Ces contrats seraient conclus pour la durée de l'événement.

La prestation de publicité serait, bien entendu, effectuée conformément à la législation applicable en la matière (interdiction de publicité pour le tabac ou pour les boissons alcoolisées par exemple) et en adéquation avec la nature de l'événement.

Pour information, les propositions de sponsoring seront présentées en commission.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention-type de partenariat ci-annexée ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer des conventions de partenariats avec les parrains publicitaires dans le cadre d'animations locales.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 15/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU BEAUVAISIS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération en date du 21 novembre 2008, le Conseil municipal a adopté une convention constitutive de groupe-

ment de commandes entre la ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, afin de rationaliser ses procédures d'achat de fournitures et de services.

Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Beauvais passe également des marchés de fournitures et de services.

Afin de permettre au Centre communal d'action sociale de la Ville de Beauvais d'intégrer le groupement de commandes du Beauvaisis, le Conseil municipal doit accepter l'intégration de ce nouveau membre par avenant à la convention.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et le Conseil d'administration du C.C.A.S. de la Ville de Beauvais se prononceront également par délibération afin d'accepter l'intégration du C.C.A.S. de Beauvais au groupement de commandes.

La Ville de Beauvais reste le membre coordonnateur du groupement.

Il est proposé au Conseil municipal au regard de ces motifs :

- D'accepter le Centre communal d'action sociale de la Ville de Beauvais comme membre du groupement de commandes du Beauvaisis.

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 15/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AVENANT N°1

à la Convention Constitutive du Groupement de commandes "Groupement d'Achats du Beauvaisis"

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Commune de Beauvais - n° 1 rue Desgroux - 60021 Beauvais, représentée par

D'une part,

ET :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - n° 48 rue Desgroux - 60005 Beauvais, représentée par

D'autre part,

ET :

Le Centre d'Action Communale d'Action Sociale de la Ville de Beauvais - Hôtel de Ville - 1 rue Desgroux - 6004 Beauvais, représenté par

I - OBJET DE L'AVENANT N°1 :

Le présent avenant a pour objet d'intégrer le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Beauvais, sis Hôtel de Ville - 1 rue Desgroux - 60004 Beauvais, en tant que membre du groupement d'achats du Beauvaisis.

L'intégration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Beauvais en tant que membre du groupement de commandes est soumise à l'acceptation du Conseil municipal de la Ville de Beauvais, du Conseil communautaire d'Agglomération du Beauvaisis et du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Beauvais.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Beauvais désignera un membre à voix délibérative et un suppléant afin de siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement de commande.

II - AUTRES DISPOSITIONS :

Les autres clauses de la convention ne sont pas modifiées.

Fait à Beauvais, le

*Le représentant
de la Ville de Beauvais*

*Le représentant
de la Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis*

*Le représentant du Centre Communal
d'Action Sociale de la Ville de Beauvais*

Membres de droit :

Monsieur Jean-Eric MENARD, *Maire de Saint Léger-en-Bray,
Président du Conseil de la Prospective Intercommunautaire du
Beauvaisis*

Monsieur André PASQUIER, *Président du Conseil des Sages*

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 15/09/09, a émis un avis favorable avec une abstention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONSEIL DE LA PROSPECTIVE

DÉSIGNATION DES MEMBRES

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le 13 Mai 2009, le Conseil Municipal a approuvé la création du Conseil de la Prospective et son annexe présentant son fonctionnement.

Maître Gilles CABOCHE a été désigné en qualité de Président du Conseil de la Prospective.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner, selon la proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil de la Prospective comme suit :

1^{er} Collège Monde du Travail et de l'Entreprise :

Madame Nathalie ANDRÉ, *Directrice de l'Agence ADECCO*
Monsieur José BALADERA, *Représentant Syndical*
Monsieur Olivier DELMOTTE, *Président du GIRB*,
Madame Marie-Françoise DROUET, *Commerçante*
Monsieur Richard GALLOIS, *Architecte*
Monsieur Jacky LEBRUN, *Président de la CCIO*

2^{ème} Collège Monde Associatif :

Madame Valérie DE KONINCK, *Présidente de l'UCAB*
Monsieur Mohrad LAGHRARI, *Responsable de l'association
Au Devant de la Scène*
Madame Agnès MAHEY, *Présidente de Beauvais Triathlon*
Monsieur Didier MALÉ, *Président de l'association ROSO*
Monsieur Christophe ROBILLARD, *Membre du CJD de Beauvais*
Monsieur le Directeur de l'ASCA

3^{ème} Collège Monde de la Santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de l'insertion :

Monsieur Alain BADAILLE, *Directeur IPSHO-Cap Emploi*
Monsieur Frédéric BOIRON, *Directeur du CHB*
Monsieur Philippe CHOQUET, *Directeur Général Institut Lassalle*
Madame Martine LEGRAND, *Directrice du Théâtre du Beauvaisis*
Madame Corinne MARETS, *Directrice de la Maison des Entreprises
et de la Formation*
Monsieur Patrice TOMBOIS, *Directeur IME Montessori*

4^{ème} Collège Personnes Qualifiées :

Madame Pierrette BONNET-LABORDERIE, *Présidente du
GEMOB*
Madame Françoise CABANNE, *Présidente de l'APEI*
Maître Gilles CABOCHE, *Avocat*
Monsieur Remi COCUELLE
Monsieur Gérard HOUY
Monsieur Benoît MENARD

TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le tableau des effectifs établi par délibération du 30 janvier 2009 prend en compte le schéma d'organisation tel qu'il a été arrêté pour la collectivité.

C'est dans cette dynamique que le service prévention de la délinquance a été regroupé avec celui de la police municipale au sein d'une même direction de la prévention et de la sécurité.

Cette unification doit permettre l'harmonisation des procédures et des modes de fonctionnement tout en assurant la prise en charge de la compétence relative aux risques majeurs, qui incombe à la collectivité.

Afin de veiller à la coordination des services de cette direction, il est proposé la création d'un emploi de directeur de la prévention et de la sécurité.

Compte tenu des spécificités de l'emploi et de l'exigence d'une haute technicité de la part de son titulaire, il serait pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le niveau de rémunération maximum (hors régime indemnitaire) pour ce poste serait calculé par référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique.

Cet emploi prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2009

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 15/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2009

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Municipal du 30 janvier 2009 a adopté la pro-

grammation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La programmation 2009 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le Comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants locaux (centres sociaux et associations d'animation), s'est tenu le 24 août 2009 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

fiche action n° 1	«La 1ère nuit du Ramadan» Association Union des Berbères du Beauvaisis Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 500 €
fiche action n° 2	«Retrouvailles des anciens élèves de Notre-Dame-du-Thil» Association Les Aînés de Notre-Dame-du-Thil Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 400 €
fiche action n° 3	«Un flic d'élite dans les cités - Bruno Pomart» Association ACIV Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 600 €

L'ensemble de ces projets représente un financement de 2 500 €

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 09/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les fiches "Fonds de soutien aux initiatives locales".

FINANCEMENT DE TRAVAUX ET D'ÉQUIPEMENT POUR LE MULTI ACCUEIL KOLOBANE

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

Lors de l'élaboration du budget 2009, l'association Crescendo gérant le multi accueil Kolobane a été sensibilisée quant à la nature des financements qu'elle demandait.

Au cours de l'entretien mené, cette structure a évoqué des besoins en matière d'extension des locaux, d'aménagement et d'amélioration des conditions d'accueil, identifiables comme des dépenses d'investissement.

Afin de distinguer clairement ces dépenses non récurrentes du financement annualisé de l'accueil et surtout de rendre éligible ce projet au titre des financements d'investissement spécifiques de la CAFO (Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise), il a été convenu de dissocier l'instruction de ces demandes du financement annuel.

Aujourd'hui la phase d'instruction est close, l'association Crescendo a déposé un dossier de demande de financement auprès de la CAFO et du Conseil Général de l'Oise.

Aussi, la collectivité, soucieuse de cette démarche d'augmentation de capacité de quatre places et de l'amélioration de l'accueil, souhaite accompagner cette structure associative pour lui permettre de mener à bien son projet d'extension et d'équipement.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe d'un financement à hauteur de 20% maximum du montant du projet qui s'élève 69 345,69 €. Le montant maximum du financement ne pourra pas excéder la somme de 13 869,36 €.

À noter que le montant de cette subvention sera minoré en fonction de l'aide obtenue par la CAFO.

Sur la base de ce principe et du projet exposé en pièce jointe, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention à l'association Crescendo gestionnaire du multi accueil Kolobane d'un montant correspondant à 20% maximum du coût total de la dépense,
- de verser la subvention sur présentation des justificatifs de paiement transmis à la collectivité,
- de prélever cette somme sur les crédits prévus à cet effet,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires relatives à ce dossier.

La Commission « Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan ALZHEIMER, EPODE, DALO, Hébergement d'Urgence », réunie le 16/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Beauvais met en œuvre, en parallèle de son programme d'expositions et de résidences d'artistes, un volet d'actions de médiation en direction des publics scolaires, des enfants des centres de loisirs, des associations et des publics spécifiques.

Dans le cadre de la saison artistique et culturelle 2009/2010, la Mission Arts plastiques et le Lycée Jeanne Hachette de Beauvais ont souhaité poursuivre le partenariat initié en 2008.

Ce partenariat vise à offrir aux élèves du Lycée Jeanne Hachette, par le biais de visites d'expositions, de rencontres avec des artistes et des professionnels de l'art contemporain, d'ateliers de pratique artistique, une formation de qualité dans le domaine des arts plastiques dans la perspective du baccalauréat et des concours de l'enseignement supérieur.

Les élèves concernés sont issus de différentes classes, de la seconde à la terminale, série Littéraire, option Arts plastiques.

En termes financiers, le Lycée Jeanne Hachette prendra directement en charge les différentes interventions artistiques avec le concours des artistes accueillis par la Ville dans le cadre de sa prochaine saison culturelle. A l'exception du co-financement prévu pour l'animation de l'atelier multimédia, les actions prévues, s'inscrivant dans le cadre des activités régulières proposées par la Mission Arts plastiques, n'engendrent pas de coût supplémentaire pour la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention annexée.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 15/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la Convention de partenariat culturel.

MISSION ARTS PLASTIQUES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE JEANNE HACHETTE

MME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Depuis trois ans, la Mission Arts plastiques de la Ville de

3844

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SPANC SUR L'EXERCICE 2008

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du 2 Mai 2007 annexe II, les Maires ou les Présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du 26 juin 2009 a présenté le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif - SPANC. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particuliers la tarification.

La compétence assainissement non collectif est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe.

Pour l'année 2008, la tarification du service est la suivante :

- Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves : 75 € H.T.
- Contrôle de diagnostique (1^{er} contrôle de bon fonctionnement) : 75 € H.T.

Il est à noter que la TVA sur ces contrôles est au taux de 5.5 %.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif - SPANC.

En annexe, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour le service de l'assainissement non collectif.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT SUR L'EXERCICE 2008

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du 2 Mai 2007 annexe II, les Maires ou les Présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du 26 juin 2009 a présenté le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service assainissement. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particuliers la tarification.

La compétence assainissement est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe.

Actuellement la tarification de la part assainissement (prix fermier + surtaxe communautaire) est différente pour chaque commune, mais un lissage permettra d'aboutir en 2013 à un prix unique sur l'ensemble de l'agglomération conformément à la délibération communautaire du 23 novembre 2004.

Concernant la commune de Beauvais, l'évolution de la part assainissement du prix de l'eau porte sur deux postes, à savoir :

- Redevance assainissement :

Hausse de 9.96 %, soit 3.39 % sur le prix global de l'eau.
Cette hausse résulte du lissage de la surtaxe assainissement.

- Redevances de l'Agence de l'Eau :

Augmentation de 4.50 %, soit 1.19 % sur le prix global de l'eau.

Une facture type (base 120 m³/an) portant sur le prix global TTC de l'eau (eau + assainissement + taxes) indiquant l'évolution, ainsi qu'une fiche de synthèse se rapportant à la commune de Beauvais sont annexées au présent rapport.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service assainissement.

En annexe, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour le service de l'assainissement collectif.

SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE 2008

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les Présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur Conseil un rapport annuel sur les conditions d'exécution d'un service public délégué.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en date du 26 juin 2009 a présenté le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service transport.

Après avoir été porté à la connaissance de la Commission Consultative des Services Publics locaux, réunie le 16 juin 2009, ce rapport doit maintenant être présenté au Conseil Municipal de chacune des communes de l'Agglomération.

La compétence transport est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis avec délégation de service public à la Société CAB ARO (filiale de Veolia Transport).

Au cours de l'année 2008, les autobus et minibus du réseau de transport ont parcouru plus d'un million de kilomètres et transporté plus de 3.6 millions de voyageurs.

La tarification appliquée sur le réseau des transports urbains est restée inchangée pour l'exercice 2008, avec notamment le ticket unité à 0.90 € et le ticket carnet à 0.59 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur le service public des transports urbains pour l'année 2008.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2008 sur le service public des transports urbains.

En annexe le rapport d'exploitation Transports Urbains du Beauvaisis 2008.

CESSION IMMEUBLE

18 RUE SAINT-LAURENT

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Le 13 Mars 2009, le Conseil Municipal délibérait sur l'acquisition de l'immeuble situé 18 rue Saint-Laurent au Centre Hospitalier de Clermont. L'acquisition a effectivement eu lieu le 28 Mai 2009 au prix de 770.000,00 euros, en vue d'une revente à l'institut LASALLE pour la réalisation d'une résidence étudiante.

Le montage financier de l'opération est en cours. L'Institut envisage de confier la réalisation de cet équipement à la SA HLM DU BEAUVAISIS qui a rendu son projet et c'est finalement l'option de la démolition du bâtiment existant qui a été retenue.

Pour des raisons pratiques de délai et afin d'éviter le squat et les nuisances générés par la dégradation du bâtiment, il est proposé que la Ville avance et réalise ces travaux de démolition dont le coût serait refacturé à l'acquéreur lors de la vente du bien.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à déposer une demande de permis de démolir l'immeuble sis 18 rue Saint-Laurent cadastré section BK n° 77,

- de vendre à la Fondation JB GAGNE (fondation reconnue d'utilité publique qui gère le foncier de l'Institut) le bien cadastré section BK n° 77 de 1 893 m² au prix de 770 000 euros augmenté du coût total (étude + travaux + frais annexes) de démolition de l'immeuble en vue de la réalisation d'une résidence étudiante,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE MAISON 58 RUE SIMONE SIGNORET

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibération du 19 Décembre 2008, la Ville de Beauvais entérinait le principe de la vente par adjudication de la maison sise 58 rue Simone Signoret à Beauvais moyennant une mise à prix de 200.000,00 euros.

Il s'agit donc d'un pavillon de type 7 disposant d'une superficie habitable de 110 m², d'un garage et d'un jardin le tout cadastré section AI n° 686 sur une emprise de 313 m².

L'adjudication ayant eu lieu le 18 Juin 2009 et s'étant révélée infructueuse, la commission urbanisme du 17 Septembre 2009 vous demande de confier la vente de cette maison à diverses agences immobilières.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de confier de façon non exclusive la vente de cette maison aux agences immobilières au prix souhaité de 200.000,00 euros net vendeur, frais d'agence en sus à la charge de l'acquéreur,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire et notamment tout mandat nécessaire dans cette procédure.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION LOGEMENTS ET PAVILLONS

AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

À L'OPAC DE L'OISE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la poursuite de sa politique de cession de son patrimoine bâti, la Ville souhaite vendre les 6 pavillons et les 14 logements de la résidence Sainte-Barbe sis avenue Pierre Mendès France à Beauvais.

Ces logements sont actuellement loués au SDIS (moyennant un bail de 6 ans renouvelable) et sont occupés par le personnel du Centre de Secours.

La Ville souhaitant les céder à un bailleur social, une proposition d'acquisition a été faite à l'OPAC de l'Oise et un accord est intervenu avec cet organisme pour la vente de l'ensemble immobilier au prix de 1.650.000,00 euros (en accord avec l'estimation du service du domaine du 9 Octobre 2008).

Cette transaction est conditionnée au maintien des locataires en place et l'OPAC deviendra donc le nouveau bailleur du SDIS.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder à l'OPAC de l'Oise, au prix de 1.650.000,00 euros, au vu de l'avis des domaines, l'ensemble immobilier cadastré section AC n° 890, 1027, 1029 et 1031 pour un total de 5 912 m²,

- de constater à cette occasion, le déclassement de fait du domaine public, de l'ancienne sente comprise entre l'avenue Winston Churchill et l'avenue Pierre Mendès France, désaffectée depuis de nombreuses années et comprise dans l'enceinte des logements collectifs, nouvellement cadastrée section AC n° 1027 pour 125 m²

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ AUBARNE

LES LONGUES RAYES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le 11 Juillet 2008, le Conseil Municipal délibérait sur la cession à la Société AUBARNE d'un terrain destiné à la réalisation de 67 logements en accession.

Il s'agissait d'un programme essentiellement réservé aux habitants éligibles au dispositif du pass-foncier.

Le projet a légèrement évolué puisqu'il s'articule aujourd'hui autour de trois tranches dont deux tranches, soit 41 maisons, restent réservées à l'accession à la propriété ; par contre sur la troisième tranche, il est prévu la construction de 26 maisons vendues à l'OPAC par la société AUBARNE pour un programme locatif social. Les travaux de viabilité sont en cours, les premières constructions vont rapidement pouvoir démarrer avec, en premier lieu, le programme réservé à l'OPAC.

Le prix de vente de l'ensemble a été fixé à 1.300.000,00 euros HT compte tenu du coût total des travaux et frais annexes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder à la Société AUBARNE ou à toute autre société qui se constituera pour ce projet, représentée par Monsieur MAUBON des terrains d'une surface totale d'environ 22 674 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section CA n°s 31 et 32 et CB n°s 4, 7 et 17 et partie de l'« ancienne route de sénéfontaine » le long des parcelles CA 31 et CB 7, pour un prix total de 1.300.000,00 euros HT au vu de l'avis des domaines et scindé en trois tranches,

- un terrain d'environ 8 815 m² (sur lequel il est prévu 26 maisons) au prix de 505.000,00 euros HT,

- un terrain d'environ 6 518 m² (sur lequel il est prévu 20 maisons) au prix de 389.000,00 euros HT,

- un terrain d'environ 7 341 m² (sur lequel il est prévu 21 maisons) au prix de 406.000,00 euros HT,

- de constater le déclassement (en partie) le long des parcelles CA 31 et CB 7 de l'« ancienne route de sénéfontaine » ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ACQUISITION DE TERRAIN

AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT 'LA MARETTE'

M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

Lors du Conseil Municipal du 19 Juin dernier, il a été décidé de lancer l'aménagement de la zone de la Marette SUD en vue notamment de l'implantation d'un bowling-karting.

Pour ce faire, il serait nécessaire d'acquérir de la Sté HSBC (propriétaire de DECATHLON), une bande de 725 m² nécessaire à la mise en place d'un espace vert planté le long de la future voie à réaliser par la ville, à partir du giratoire de la Marette.

La Société est d'accord pour rétrocéder ce terrain à la commune au prix auquel elle l'avait acquis de la Ville en 2002, soit 22,87 euros/m².

Par ailleurs cela sera également l'occasion pour la ville de récupérer les parcelles consistant en la voie actuelle dénommée rue « Jacques Goddet » appartenant à la société HSBC, .

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir une partie des parcelles cadastrées section ZE n°s 775, 778 et BY 248 pour environ 725 m² au total au prix de 22,87 € le m².

- d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section ZE n° 772 (2 614 m²), 773 (495 m²) et 768 (343 m²) et correspondant à la voie « Jacques Goddet » et destinées à être incorporées dans le domaine public communal,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉSIDENTIALISATION LES PETITS GRÉS

ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC PICARDIE HABITAT

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Le 16 Novembre 2007, le Conseil Municipal décidait de céder à l'euro symbolique diverses parcelles nécessaires à la résidentialisation des Petits Grés à la Société Picardie Habitat.

En vue de la rédaction de l'acte et suite au découpage du terrain par le géomètre qui s'est avéré particulièrement compliqué, les parcelles concernées sont donc les suivantes : parcelles cadastrées section CA n°s 44, 45, 87, 88, 93, 94, 96, 98, 100, 101, 103, 106 et 109 pour une surface totale de 6 714 m².

Par ailleurs, il est apparu lors du découpage que deux parcelles appartenant à la Société Picardie Habitat étaient destinées à devenir des espaces publics communs, à savoir les parcelles CA n° 89 de 84 m² et CA n° 91 de 22 m².

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- la rédaction d'un acte d'échange sans soulte de parcelles au lieu d'une cession à l'euro symbolique,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit acte et tous les actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
PÉRIMÈTRE FUTURE ZAC BEAUVAIS-TILLÉ

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a lancé le 30 Mai 2008 les modalités de concertation et les études préalables à la création d'une future zone d'aménagement concertée à vocation économique dite ZAC « BEAUVAIS-TILLÉ ».

Pour disposer de l'emprise foncière de ces terrains, il est nécessaire pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis de maîtriser les outils fonciers et notamment le droit de préemption urbain.

C'est pourquoi, à sa demande, il est proposé au Conseil Municipal, conformément aux articles L 211-2 et L 213-3 du Code de l'Urbanisme :

- de déléguer le droit de préemption urbain de la commune de Beauvais et par conséquent tous les actes qui en découlent, à la communauté d'agglomération du Beauvaisis, établissement public de coopération intercommunal, circonscris au périmètre ci-après défini :

« *Tous les terrains situés au nord de la rue de Saint-Just en Chaussée (RD n° 138) et compris entre le chemin du Fossé Robert, la limite communale de Tillé et la zone A du PLU* » tels que délimités sur le plan ci-joint, pour une surface de 58 hectares environ.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE LASALLE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément à la délibération en date du 30/01/2009 engageant la procédure de révision simplifiée du P.L.U. et ce afin de favoriser le développement de l'Institut LaSalle en permettant en particulier la construction de bâtiments à usage d'enseignement et d'autres destinés à l'hébergement des étudiants,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 15/05/2009 tirants le bilan de la concertation avec la population, qui s'est déroulée du 30/03/2009 au 10/04/2009 inclus, et au cours de laquelle aucune remarque n'a été portée sur le registre d'observations,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées résultant de

la séance d'examen conjoint en date du 12/05/2009 et qui n'ont pas émis d'avis défavorable sur le dossier,

Conformément à l'arrêté du Maire en date du 11/05/2009 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de ladite révision,

Considérant le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 05/06/2009 au 06/07/2009 inclus, et au cours de laquelle aucune remarque n'a été formulée,

Considérant que la révision du Plan Local d'Urbanisme est prête à être approuvée conformément à l'article L.123-19 du Code de l'Urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation de cette révision telle qu'annexée au présent rapport.

Pour information, outre la présente délibération (complétée d'une note de synthèse), le dossier de révision comprend les pièces suivantes :

- o Un rapport de présentation
- o Un extrait du P.A.D.D.
- o Un extrait du règlement
- o Des plans de découpage en zone

Ce dossier sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, aux heures et jours habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la Préfecture.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Evidemment, c'est un dossier tout à fait mineur pour l'avenir de la ville et on comprend très bien que l'opposition ne s'y intéresse pas, on fera sans elle puisque la commission urbanisme a émis un avis favorable et que dans l'enquête il n'y a jamais eu aucun avis contradictoire.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AJUSTEMENTS DES DISPOSITIONS NOTAMMENT SUR LES ZONES NSL, UE, UA, UB

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La présente modification du P.L.U. doit permettre la réalisation du projet de chenil. L'établissement actuel situé rue Correus construit en 1976 est obsolète. La collectivité souhaite donc édifier un nouvel équipement susceptible d'accueillir une soixantaine de chiens et une trentaine de chats.

La nouvelle structure se situerait dans le quartier Saint Jean sur le Mont aux Lièvres (avec un accès depuis le chemin de la Cavée aux Pierres). Ces terrains, propriétés de la Ville de Beauvais, sont classés en zone NSL, zone dont le règlement correspondant n'autorise pas explicitement les chenils d'où la nécessité d'adapter le P.L.U.

Cette procédure de modification du document d'urbanisme sera également l'occasion de procéder à quelques ajustements et notamment :

- la reprise dans le P.L.U de l'interdiction du commerce de

détail telle qu'elle figure aujourd'hui dans les différents arrêtés de lotir des Champs Dolent (certains ne sont plus applicables et le dernier prendra fin en 2011). Cette disposition sera donc reprise sur la partie de la zone d'activités économiques UEb située entre les rues de Tilloy, de Maidstone, avenues Allende et Corot).

- au niveau de la Z.A.C. du Haut Villé, l'augmentation de la surface de la zone à dominante activités tertiaires « UEa AT » le long de l'avenue du Beauvaisis (suite au « calage » de l'emprise du projet voisin dédié à la logistique et dont les besoins s'avèrent moins importants que prévus).

- en centre ville (secteurs UA, UBa, UBb), il s'agira d'autoriser de façon particulièrement restreinte des hauteurs plus importantes que celles autorisées actuellement par le P.L.U.. Ce dépassement devrait être en particulier conditionné à des motifs d'ordre urbanistique, architectural ou technique et également limité à une partie du bâtiment).

- l'amélioration de l'écriture de certains alinéas du règlement du P.L.U. pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme ou pour tenir compte des évolutions législatives.

Une fois le dossier de modification du P.L.U. constitué :

- il sera soumis aux avis des personnes publiques associées (comme les Services de l'Etat, Chambres Consulaires, Conseils Régional et Général)

- puis, il sera l'objet d'une enquête publique
- pour finir, il sera soumis à l'approbation définitive du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider le recours à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation de ces projets.

- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier

Une copie de cette délibération :

- sera adressée aux Personnes Publiques Associées.
- fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une insertion dans un journal diffusé dans le département ainsi que dans le recueil des actes administratifs de la Ville.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Même remarque, l'opposition n'a pas besoin de s'y intéresser, nous penserons pour elle.

RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE PERMETTRE LES PROJETS DE RÉINDUSTRIALISATION ET DE RECONVERSION PARTIELLE SUR LA ZONE INDUSTRIELLE N°1

SECTEUR DE LA RUE CORREUS.

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La stratégie d'évolution de l'espace urbain, retenue dans le Plan Local d'Urbanisme, vise, entre autre, en une valorisation

des secteurs bâtis « anciens » situés le long de la vallée du Thérain. Parmi les espaces potentiellement concernés par une reconquête progressive et qualitative figurent les terrains de la Zone Industrielle n°1 et de la rue Correus.

Compte-tenu des enjeux pour la collectivité et au vu de la multiplicité des porteurs fonciers et des modalités diverses de mise en œuvre de leurs projets (notamment des échanciers différents), la collectivité se devait :

- de pouvoir porter un regard sur la pertinence des futures opérations avant qu'elles ne fassent l'objet d'une autorisation d'urbanisme

- d'appréhender au mieux la dimension opérationnelle et donc la faisabilité concrète et pérenne des projets d'évolution des terrains les plus stratégiques.

De fait, pour ne pas subir une succession d'opérations « au coup par coup » mais gérer dans le temps la requalification cohérente de ce tissu urbain et industriel dégradé et in fine réussir à produire une nouvelle image de ce secteur, la Ville a souhaité maîtriser cette évolution.

Pour se faire, elle a grevé certaines parcelles d'une servitude d'attente d'un projet d'aménagement (article L. 123-2a du Code de l'Urbanisme) (cf. le périmètre concerné sur l'extrait du P.L.U. ci-joint).

Cet outil facilite les interventions sur les quartiers à restructurer : pour ne pas compromettre ou rendre plus onéreux le projet d'aménagement futur, la constructibilité des terrains y est limitée dans l'attente de la conception et de l'approbation par la collectivité d'un programme d'aménagement global dans un délai au plus de 5 ans après l'approbation du P.L.U..

Aujourd'hui, la levée de cette interdiction d'édifier de nouvelles constructions et la révision de certaines dispositions du P.L.U. doit permettre à plusieurs projets de s'engager comme par exemple :

- un projet de logements porté par l'O.P.A.C.. En effet, cet organisme a fait l'acquisition en décembre 2007 d'un terrain sur lequel un programme de logements collectifs (près d'une vingtaine) devrait être réalisé. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

- un projet de reconversion de l'ancien site La Brosse et Dupont. Les sociétés Duopôle et Duopro vont se regrouper au nord du site le long de la rue du Pont d'Arcole libérant en particulier la partie sud située entre la rivière Le Thérain et la rue du Faubourg Saint Jacques où l'actuel propriétaire projette une première opération de construction.

- une intention de reconversion sur l'ilot situé entre les rues Emmaus et des Cheminots ainsi que sur celui-ci situé au sud de la rue de la batelière.

À ces projets, s'ajoutent le fait que le conseil municipal s'est engagé à conserver une vocation économique sur le site de l'usine Bosch qui se traduira par l'affectation à un usage d'activités.

Ces projets induisent le recours à la procédure de révision simplifiée (cf. le projet de périmètre ci-joint), laquelle permettra en particulier de :

- débloquer les projets précédemment cités mais aussi à moyen long terme faciliter la réalisation d'autres projets éventuels

- répondre à l'objectif de valorisation de cette zone dégradée et pourtant relativement proche du centre ville et du faubourg de Voisinlieu

- permettre la production de nouveaux logements pour répondre aux besoins (en favorisant le renouvellement à l'échelle urbaine)

- permettre la continuité de l'urbanisation de ce secteur inséré dans le tissu urbain en lui conférant les mêmes mixités d'occupation que les secteurs environnants.

Comme le prévoit l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, la population sera invitée à faire part de ses observations sur le projet de révision simplifiée du P.L.U..

A cette fin, il vous est proposé d'arrêter les modalités de la concertation suivantes :

- exposition sur le projet en mairie
- mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants.

Une fois le dossier de révision simplifiée du P.L.U. constitué :

- il donnera lieu à un examen conjoint par les personnes publiques associées (comme les Services de l'Etat, Chambres Consulaires, Conseils Régional et Général)
- puis, après que le conseil municipal ait délibéré sur le bilan de la concertation, il sera l'objet d'une enquête publique
- pour finir, il sera soumis à l'approbation définitive du conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider la mise en oeuvre d'un projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
- de valider les modalités de la concertation exposées ci-avant
- d'autoriser madame le maire à signer toute pièce relative à ce dossier

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Là aussi, ça n'a aucune importance sur l'avenir de Beauvais puisqu'il s'agit d'une révision simplifiée mettant en cause la zone industrielle n°1, on va proposer sa réindustrialisation, c'est un sujet tout à fait mineur, bien entendu, pour l'emploi et l'avenir de l'emploi dans notre ville. Nous constatons aussi que l'opposition ne s'y intéresse pas, donc nous ferons sans elle.

FONDS LOCAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SATO PICARDIE ET ÉCUME DU JOUR

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a institué un fonds interministériel de prévention de la délinquance destiné à financer des projets, portés par des associations ou des institutions, qui s'inscrivent dans le cadre des priorités définies chaque année par le Ministère de l'Intérieur.

La ville de Beauvais a souhaité s'inscrire pleinement dans cette démarche en créant, en 2009, un fonds local de prévention de la délinquance répondant à deux objectifs :

- abonder les projets financés dans le cadre du FIPD, ce dernier ne pouvant prendre en charge plus de 50 % du coût total d'une action,
- financer des associations qui interviennent dans des

domaines qui ne correspondent pas aux priorités du FIPD mais qui présentent un intérêt particulier au regard des problématiques rencontrées au niveau local.

C'est à ce titre que deux projets associatifs ont été retenus dans le cadre du FLPD :

- Le réseau prévention toxicomanie du Beauvaisis. Ce projet a été initié par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Oise, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Ville de Beauvais en 2007, en partenariat avec l'association Sato Picardie qui a recruté une éducatrice en charge de l'animation du réseau.

Ce réseau comprend, pour rappel, deux grands axes (un groupe d'appui aux professionnels au contact d'un public jeune adoptant des conduites à risque et un groupe de soutien au montage de projets de prévention réunissant des professionnels d'horizon divers).

En 2009, le réseau prévention toxicomanie réunit plus d'une vingtaine de structures et accompagne plusieurs projets portés par des acteurs de terrain.

- Une subvention exceptionnelle au titre de la participation de l'association Ecume du Jour dans les actions ponctuelles de prévention mises en place en 2009 telles que la Journée Internationale des Femmes et la semaine nationale de la sécurité routière qui se déroule du 16 au 22 septembre 2009 et au cours de laquelle sera organisé un village prévention routière, le dimanche 20 septembre 2009, place Jeanne Hachette, de 10 heures à 18 heures.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'accorder une subvention de 10 000 euros à l'association Sato Picardie,
- d'accorder une subvention de 1 800 euros à l'association Ecume du Jour,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 11/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme NYABEN : Je suis très fière de ces associations, en particulier l'Association Sato Picardie, parce qu'elle s'occupe des toxicomanes. Je remarque que beaucoup de personnes qui sont touchées par cette pathologie. Je suis donc contente pour l'attribution de ces subventions. Je voulais souligner que je suis consternée par l'attitude de l'opposition, parce qu'en tant que nouvel élu ce n'est pas un exemple. J'espère que la prochaine fois ils feront mieux.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

La Ville de Beauvais a reçu une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de l'IRON TOUR, évènement destiné à faire découvrir à des jeunes des disciplines d'endurance à travers le triathlon.

L'IRON TOUR propose également des ateliers de sensibilisation à l'écologie, à la nutrition et d'initiation aux premiers secours.

350 jeunes beauvaisiens ont participé aux ateliers et une équipe de jeunes a brillamment disputé la finale de cet IRON TOUR.

L'intérêt que suscite cet événement justifiant une aide financière, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la subvention suivante à l'association support de l'évènement :

- SPORT YS 4 ALL 1000,00 Euros

- de prélever la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 15/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ORGANISATION DE LA NUIT DES ARTISTES 2010

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Le Samedi 20 Février 2010, la ville de Beauvais via le BLOG 46 organise, au théâtre du Beauvaisis, la quatrième édition de la « Nuit des Artistes ».

L'objectif de ce concours est de valoriser les jeunes en organisant un spectacle, mélangeant différents genres artistiques, à destination du grand public.

Comme chaque année depuis sa création, la « Nuit des Artistes » se déroulera en deux phases :

- Une première phase : concours « JEUNES TALENTS » l'après-midi, de 13h30 à 19h00.

Pour ce faire, 35 artistes ou groupes (5 dans chacune des 7 catégories), sélectionnés lors de castings, se produiront sur scène devant plus de 700 personnes.

Les 7 Catégories :

- Catégorie « danse chorégraphiée »
- Catégorie « danse urbaine » (hip-hop, break, free style, etc...)
- Catégorie « chant avec instrument »
- Catégorie « chant sur bande son » (Variété française ou internationale)
- Catégorie « RAP »
- Catégorie « arts du cirque et / ou de la rue »
- Catégorie « pré-adolescent » Catégorie réservée aux 12 - 15 ans regroupant tous les styles.
- Une deuxième phase : un grand show, de 20h30 à 23h00.

Pour clôturer ce concours, comme chaque année depuis 4 ans, un grand show est organisé le samedi soir au théâtre du Beauvaisis avec les vainqueurs de l'édition de l'année antérieure, des artistes confirmés de Beauvais et de ses alentours et un parrain (groupe connu et apprécié des jeunes).

L'entrée à la Nuit des Artistes est gratuite pour permettre au public jeune et/ou à un public qui ne s'inscrit pas dans le style « art de la rue » d'assister au spectacle. L'accès se fera sur carton à retirer au BLOG 46.

Comme pour l'édition 2009, la plupart des écoles de danse, musique et cirque de Picardie sera sollicitée. Ainsi, le concours Jeunes Talents sera ouvert à des groupes ou artistes de Beauvais bien entendu, mais aussi de toute la Picardie. Cette ouverture permet de mettre en concurrence les artistes amateurs et ainsi le spectacle proposé est de meilleure qualité.

Dans le cadre du montage financier de cet événement la Ville de Beauvais sollicitera divers partenaires, à savoir :

- le Conseil Général de l'Oise ;

- l'A.C.S.É. Ce projet touchant en majorité des jeunes des quartiers prioritaires de la Ville de Beauvais, une demande de subvention sera faite à l'A.C.S.É (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances) dans le cadre du C.U.C.S, sur son volet C : la réussite éducative ;

- Le Conseil Régional de Picardie ;

- et tout autre partenaire institutionnel

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ces dispositions et notamment d'autoriser Madame le Maire à signer avec les partenaires et prestataires toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette manifestation ;

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise, du Conseil Régional de Picardie et de l'ASCE dans le cadre du CUCS, volet C : réussite éducative et de tout autre partenaire institutionnel.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 15/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MISE EN PLACE DU SERVICE MUNICIPAL D'ORIENTATION DE LA JEUNESSE

LE S.M.O.J BEAUVAIS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Depuis plusieurs années, une des priorités pour la municipalité de Beauvais est de lutter contre l'exclusion sociale et viser le plein emploi.

L'orientation professionnelle des jeunes étant un aspect essentiel de leur insertion dans la vie professionnelle, le Service Municipal d'Orientation de la Jeunesse (S.M.O.J. BEAUVAIS) verra le jour en notre ville.

Ce service public de l'orientation n'est pas une nouvelle entité administrative, mais l'organisation d'un travail en commun des acteurs de l'orientation sur Beauvais autour d'un cahier des charges partagé.

Il aura pour rôle essentiel d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs recherches, dans leurs réflexions sur leur avenir et dans l'élaboration de leurs projets professionnels.

Il proposera différents moyens :

- Une écoute attentive et une aide personnalisée en cas de difficulté ou d'échec ;
- Une documentation complète sur les filières d'enseignement, les professions et les entreprises (Ouvrages de référence et abonnements) ;
- Des conseils pour le choix d'une formation, d'un métier afin d'entrer sur le marché du travail ;
- Une aide à la réalisation de curriculum vitae et de lettre de motivation (des ordinateurs équipés de logiciels de traitement de texte et d'aide à la réalisation de C.V. et de lettre de motivation) ;
- Des ordinateurs dédiés à la recherche d'emploi sur Internet.

Le site pilote du S.M.O.J. BEAUVAIS sera le BLOG 46, car le BLOG 46 est aujourd'hui le lieu référence pour la jeunesse beauvaisienne. En trois ans d'existence, 43 448 personnes (chiffre arrêté au 30/06/2009) ont poussé la porte du BLOG 46 et autant de réponses ont été apportées.

I) Le site pilote du S.M.O.J. BEAUVAIS

À partir de la date à laquelle la compétence « Emploi pour les Jeunes », jusqu'alors exercée par la Mission Locale, intègrera la Maison Emploi Formation du Pays du Grand Beauvais, un conseiller de cette nouvelle entité spécialisée dans l'orientation tiendra une permanence au BLOG 46 une fois par semaine (jour de la semaine à définir).

Grâce aux travaux d'amélioration de l'espace du BLOG 46, entamés mi 2009, 3 ordinateurs dédiés à la recherche d'emploi seront mis à disposition du S.M.O.J. BEAUVAIS. L'éloignement des personnes aux nouvelles technologies étant un processus d'accroissement des difficultés d'accès aux offres d'emploi, ces 3 ordinateurs permettront de lutter contre cette fracture numérique et ainsi d'aider les jeunes demandeurs d'emploi dans leurs démarches.

Dans sa mission de service public et d'accès à l'information via Internet, le S.M.O.J. BEAUVAIS accueillera toute personne qui se présente sur ce pôle informatique, jeune ou moins jeune. Mais, étant réservé aux 16-25 ans, la personne plus âgée qui souhaite se connecter à Internet pour trouver un emploi, le fera sans l'aide des animateurs.

Durant l'année, des journées spéciales de rencontre/débat sur la découverte de métiers et un forum Jobs d'été avec offres d'emplois, ateliers C.V. et lettre de motivation, seront aussi organisés par le S.M.O.J. BEAUVAIS en collaboration avec le BLOG 46.

II) Les Antennes du S.M.O.J. BEAUVAIS

Des permanences de la M.E.F. pour sa compétence « Emploi pour les Jeunes », de C3 Formation et de l'INFREP organismes mandatés sur Beauvais pour la mise en place du « Contrat d'Autonomie », auront lieu une fois par semaine (jour de la semaine à définir) sur les maisons de quartiers des quatre quartiers prioritaires de la Ville :

- Maison de quartier St Lucien, Rue de la Tour
Tel : 03 44 15 34 00
- Espace Morvan, Rue du Morvan, Quartier Argentine
Tel : 03 44 10 17 30
- Espace Robert Séné, Rue des Ecoles, Quartier Notre Dame du Thil
Tel : 03 44 06 51 91
- Maison de la Jeunesse, Rue Berlioz, Quartier Saint Jean (livraison en Décembre 2009)

Pour Info : le contrat d'autonomie

Dans le cadre du « Plan Espoir Banlieues », le contrat d'autonomie est mis en place pour favoriser l'accès à l'emploi en connectant directement les jeunes de moins de 26 ans et les entreprises avec obligation de résultat.

III) Mon Orientation en Ligne

Pour finaliser pleinement le S.M.O.J. BEAUVAIS, au BLOG 46 et sur la maison de la Jeunesse du quartier Saint Jean, un PC connecté à Internet sur le site WEB : <http://www.monorientationenligne.fr> ainsi qu'une ligne téléphonique pour accéder à ce service gratuit seront mis en libre service pour les jeunes.

Rappel : Mon orientation en ligne

Nouveau service expérimental dans l'Académie d'Amiens (Aisne-02, Oise-60 et Somme-80) où des experts de l'O.N.I.S.E.P. et des conseillers d'orientation psychologues répondent à tous les appels concernant l'orientation.

IV) Partenariat

Afin de mettre en place cette collaboration avec la M.E.F. et avec les Sociétés C3 Formation et INFREP pour l'installation du S.M.O.J. Beauvais, il est souhaitable de passer une convention de mise à disposition de locaux communaux.

Cette convention présente l'avantage de couvrir en un seul document l'ensemble des actions mises en place et concrétise une étroite collaboration tout en laissant la porte ouverte à des initiatives nouvelles.

L'avenir de cette collaboration concerne pour la Ville de Beauvais son secteur Jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 15/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention de mise à disposition de locaux communaux.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA FONDATION D'AUTEUIL

Mme CHAMORIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La ville de Beauvais ?uvre depuis plusieurs années dans l'intérêt des enfants et des jeunes de tous les milieux, qu'ils soient en souffrance ou non, à mobilité réduite et/ou handicapés ou non.

Dans cette optique, depuis 2007, le Cit'Ado Saint Lucien, structure Jeunesse de la Ville de Beauvais, dans le cadre d'objectifs communs d'aide au développement des pratiques sportives et culturelles, accueille à certain moment de l'année pendant ses temps d'animation des jeunes issus de la Fondation d'Auteuil. Cette démarche favorise l'intégration de ces jeunes dans la cité et dans la vie de tous les jours.

Cette collaboration se renforçant, il devient souhaitable de valoriser un partenariat riche entre le Service Jeunesse de la Ville de Beauvais et la Fondation d'Auteuil, qui concerne l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

Cette convention présente l'avantage de couvrir en un seul document l'ensemble des actions mises en place et concrétise une étroite collaboration tout en laissant la porte ouverte à des initiatives nouvelles.

L'avenir de cette collaboration concerne pour la Ville de Beauvais ses secteurs Jeunesse et Sports.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 15/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention VILLE DE BEAUVAIS:FONDA-TION D'AUTEUIL.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008.

- **21 avril 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « MY SERENADE » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 450,00 euros TTC.

- **20 mai 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « SOYOUZ » afin d'accueillir le groupe « Coming Soon » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 2 510,00 euros TTC.

- **28 mai 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Ecume du Jour » pour l'organisation de la restauration et de la buvette, lors de la manifestation de « festiv'ère 21 » dans le cadre du développement durable. Les frais correspondants s'élèvent à 1 915,00 euros TTC.

- **1^{er} juin 2009** : Passation d'une convention pour la participation d'un agent de la Ville au « 23ème forum de la restauration municipale et territoriale « organisé par ANDRM ». Les frais correspondants s'élèvent à 510,00 euros TTC.

- **1^{er} juin 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie « TERA TERRE » afin d'accueillir le groupe « The Dynamites » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 3 187,50 euros TTC.

- **1^{er} juin 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Le Galion d'Eau » afin d'organiser la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour les Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 5 300,00 euros TTC.

- **1^{er} juin 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Société Beauvais Cinéma Communication, pour l'opération « Ciné Dingo 2009 » au Cinespace de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 7 000,00 euros TTC.

- **3 juin 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau de permanence sis Espace Argentine au profit de l'Association LFSM, afin de réaliser ses missions.

- **11 juin 2009** : Passation d'une convention avec l'Association Culture sans Frontières, pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle Jacques Brel, afin d'organiser un spectacle de fin d'année scolaire des jeunes des quartiers sensibles.

- **18 juin 2009** : Passation d'une convention avec la société CIVITAS, concernant la participation de deux agents à la formation du logiciel « CIVITAS : Absentéisme ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 038,00 euros TTC.

- **18 juin 2009** : Passation d'une convention avec la société MP FRANCE, concernant la participation d'un agent de la Ville à la formation « DSP (Délégations de services publics) ». Les frais correspondants s'élèvent à 777,40 euros TTC.

- **18 juin 2009** : Passation d'une convention avec Les CEMEA PICARDIE, concernant la participation d'un agent à la formation « BAFA BASE ». Les frais correspondants s'élèvent à 500,44 euros TTC.

- **18 juin 2009** : Passation d'une convention de formation avec l'Association Nationale d'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG), concernant la participation d'un agent à la formation « Dynamique auteur/vic-

time dans la prise en charge en commissariat et en gendarmerie ». Les frais correspondants s'élèvent à 350,00 euros TTC.

- **18 juin 2009** : Passation d'une convention de formation avec l'UFCV PICARDIE, concernant la participation d'un agent à la formation « BAFA APPROFONDISSEMENT ». Les frais correspondants s'élèvent à 428,00 euros TTC.

- **18 juin 2009** : Passation d'une convention avec Les CEMEA PICARDIE, concernant la participation d'un agent à la formation « BAFA BASE ». Les frais correspondants s'élèvent à 674,00 euros TTC.

- **18 juin 2009** : Passation d'une convention avec Picardie Habitat, concernant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive de diagnostic sur un terrain situé rue Lucien Lainé à Beauvais, par le service Archéologique Municipal.

- **19 juin 2009** : Passation d'un contrat de prestation avec Monsieur DUEZ-Architecte-concernant une mission de conseil en matière d'urbanisme, dans le cadre du Projet de Rénovation urbaine du Site Beauvais-Saint-Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 5.023,20 euros TTC.

- **24 juin 2009** : Passation d'une convention avec l'Association LA PENA RECREATIVE, afin de présenter deux spectacles pour enfants, dans le cadre de l'organisation des animations de « BEACH BEAUVAIS 2009 » sur le site aménagé Place Jeanne Hachette. La dépense correspondante s'élève à 300 euros.

- **24 juin 2009** : Passation d'une convention avec l'Association BEAUVAIS TRIATHLON, pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux et d'équipements extérieurs de la Base de Loisirs Municipale, Plan d'Eau du Canada.

- **25 juin 2009** : Droit de préemption urbain sur un immeuble sis 10 rue du Pont Laverdure, cadastré section Q n°9 d'une superficie totale de 2765m², au prix total de 57.165,00 euros. L'acquisition de ce bien est nécessaire à la mise en œuvre de la requalification de la zone du Pont Laverdure en zone de reconversion urbaine.

- **25 juin 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise N.T.I, pour un montant annuel de 100.000 euros TTC, concernant la fourniture de commutateurs, périphériques et accessoires réseaux pour le service informatique.

- **25 juin 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise JML, pour un montant annuel de 13 000,00 euros HT, concernant des travaux de remise en état des totems double face des entrées de ville.

- **26 juin 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société SARL Bruno Biard Music, afin d'équiper l'Auditorium Rostropovitch d'un système de sonorisation. Les frais correspondants s'élèvent à 4 996,00 euros TTC.

- **26 juin 2009** : Passation d'un avenant de mise à jour de l'état du patrimoine au contrat multirisque dommages aux biens n° 112.534.715, avenant 2008, signé avec MMA-Cabinet HUMBERT, garantissant l'intégralité du patrimoine immobilier et mobilier de la ville.

- **26 juin 2009** : Passation d'une convention avec l'UFCV HAUTE NORMANDIE, concernant la participation d'un agent à la formation « BAFA APPROFONDISSEMENT ». Les frais correspondants s'élèvent à 428,00 euros TTC.

- **26 juin 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau de permanence sis Espace Argentine au profit de l'Association Mission Locale, afin de réaliser ses missions.

- **26 juin 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux sis Bâtiment D01 9 allée Johann Strauss au profit de l'Association ASCAO, afin de réaliser ses missions.

- **26 juin 2009** : Passation d'une convention de mise à

disposition d'un bureau de permanence sis Espace Argentine au profit de l'Association Ligue des Droits de l'Homme, afin de réaliser ses missions.

- **26 juin 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « ADPC 60 section Jean-Moulin » sis Tour A/16 appartement 165, 15 avenue Jean-Moulin, à Beauvais, afin d'organiser une animation « atelier premiers secours » au plan d'eau du Canada, dans le cadre du dispositif de l'Eté s'anime 2009.

- **26 juin 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau de permanence sis Maison de quartier Saint Lucien au profit de l'Association Mission Locale, afin de réaliser ses missions.

- **26 juin 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Croix -Rouge Française (délégation locale de Beauvais) afin d'assurer le poste de secours nécessaires au bon déroulement du Forum des Associations 2009. Cette intervention sera effectuée gratuitement en retour de la mise à disposition d'un stand dans le salon et d'un local permettant le stockage du matériel de premiers secours.

- **26 juin 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SARL FURAX, afin d'accueillir le groupe « La Caravane Passe », dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 3 298,50 euros TTC.

- **30 juin 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société SWEET OHM SONORISATION, afin de louer du matériel de sonorisation pour la Fête de la Musique. Les frais correspondants s'élèvent à 5.430,00 euros TTC.

- **30 juin 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un logement sis 5 rue des Peyrées, au profit d'un instituteur en poste à Beauvais.

- **2 juillet 2009** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux de remise en état des vestiaires du stade BARBIER, avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : SPC-Beauvais pour un montant de 10 244,94 euros TTC
- Lot 2 : MONSEGU-Beauvais pour un montant de 9 800,56 euros TTC
- Lot 3 : GLODT-Beauvais pour un montant de 20 249,34 euros TTC
- Lot 4 : INEO-Beauvais pour un montant de 7 499,48 euros TTC
- Lot 5 : ASFB-Ansauvillers pour un montant de 46 032,84 euros TTC
- Lot 6 : SEPP-Grandvillers pour un montant de 9 265,52 euros TTC.
- Lot 7 : infructueux

- **2 juillet 2009** : Passation d'une convention de formation avec le SIFRRAP, concernant la participation du personnel des Crèches Saint-Jean, Crèche Saint Lucien, et Elispace. Les frais correspondants s'élèvent à 3 635,84 euros TTC

- **2 juillet 2009** : Passation d'un marché avec la société CS BTP 02, afin de réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux de création et de requalification des espaces publics des rues Jules VERNE et Jean-Paul SARTRE. Pour un montant de 1 475,00 euros HT.

- **2 juillet 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un bureau de permanence sis Espace Argentine au profit de l'association ADSEAO, afin de réaliser ses missions.

- **2 juillet 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux sis au 1er étage de l'Espace Pré Martinet, au profit de l'association LES FRANCAS, afin de réaliser ses missions. Le loyer annuel est de 7,62 euros.

- **3 juillet 2009** : Passation d'une convention de mise à

disposition d'un bureau de permanence sis Espace Argentine au profit de l'association ACIV, afin de réaliser ses missions.

- **3 juillet 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis Espace Argentine au profit de l'association APCE Picardie, afin de réaliser ses missions.

- **3 juillet 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau de permanence sis à la maison de quartier Saint Lucien au profit de l'association APCE Picardie, afin de réaliser ses missions.

- **3 juillet 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux sis Espace Pré Martinet au profit de l'association ASBM Carambole, afin de réaliser ses missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer symbolique de 7,62 euros.

- **3 juillet 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle de réunion sis Espace Argentine au profit de l'association AVF Beauvais, afin de réaliser ses missions.

- **6 juillet 2009** : Passation d'un marché avec le garage SAGA 60 à Beauvais, afin d'acquérir un véhicule de type berline, pour un montant de 15 474,08 euros HT.

- **7 juillet 2009** : Passation d'une convention de prestations de services avec la société AKERYS Promotion concernant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive de diagnostic, sur un terrain situé au 41, rue du Pont Laverdure à Beauvais.

- **7 juillet 2009** : Passation d'une convention de mission de prestation pour la participation d'un élu à une Assemblée Générale Ordinaire, organisée par FNCC. Les frais correspondants s'élèvent à 45 euros TTC.

- **8 juillet 2009** : Passation d'une convention de prestations de services avec l'association « Le Centre Clavier Création » pour un spectacle « Musiques aux Jardins ». Les frais correspondants s'élèvent à 6 900,00 euros TTC.

- **8 juillet 2009** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux d'aménagement des abords de l'école Saint Exupéry, avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Sylvain JOYEUX – Beauvais pour un montant de 60 454,50 euros HT
- Lot 2 : Clôtures ENVIRONNEMENT – Beauvais pour un montant de 16 641,60 euros HT
- Lot 3 : TELECOISE – Beauvais pour un montant de 11 933,00 euros HT.

- **8 juillet 2009** : Passation d'une décision modificative pour le marché d'acquisition de pièces détachées d'origine pour véhicules, l'article 1 est modifié comme suit :

- Lot 1 : SAPDA CITROËN-Beauvais pour un montant entre 3 500,00 euros et 14 000,00 euros TTC
- Lot 2 : GARAGE DE LA PISCINE-Beauvais pour un montant compris entre 4 000,00 euros et 16 000,00 euros TTC
- Lot 3 : ABCIS PICARDIE-Saint Maximin pour un montant compris entre 2 000,00 euros et 8 000,00 euros TTC.
- Lot 4 : SEGO-GUEUDET-Beauvais-Tillé pour un montant compris entre 3 500,00 euros et 14 000,00 euros TTC.
- Lot 5 : SAGD-Beauvais pour un montant compris entre 2 000,00 euros et 8 000,00 euros TTC.

- **8 juillet 2009** : Passation d'un marché avec la société SEMOFI afin de réaliser une étude géotechnique préalable à la construction d'un parking souterrain place Foch. Les frais correspondants s'élèvent à 25 708,00 euros HT.

- **8 juillet 2009** : Passation d'un marché avec la société COFELY, pour l'entretien et le dépannage des chaudières murales. Les frais correspondants s'élèvent à 6 825,60 euros HT.

- **9 juillet 2009** : Décision de renoncement au versement

des 4.000.000 euros du contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie.

- **9 juillet 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association T.A WOOD STREET, afin d'accueillir le groupe « Cherry Boop dans The Sound Makers » dans le cadre des scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 950,00 euros TTC.

- **9 juillet 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Jacques Brel au profit de l'association BATIFORM, pour l'inauguration de fresques mobiles.

- **10 juillet 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service Los Galindos SCCL, afin d'assurer la représentation d'un spectacle intitulé « Los Galindos » dans le cadre des scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 3 350,00 euros TTC.

- **10 juillet 2009** : Passation d'une décision modificative à la décision n°2009-336, relative à la prestation confiée à la société L'IL CARRE, (pour la réalisation des supports de communication de Pianoscope 2009), le montant doit être modifié compte tenu d'un complément d'horaires. Les frais correspondants s'élèvent à 4 900,00 euros TTC au lieu de 4 465,00 euros indiqués dans la décision initiale.

- **10 juillet 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise ART DAN afin de réparer des panneaux de parquet démontable dans la salle de L'Elispace. Les frais correspondants s'élèvent à 44 873,26 euros HT.

- **10 juillet 2009** : Passation d'un contrat d'approvisionnement en GPL-carburant automobile pour les services techniques Municipaux, dans les conditions suivantes :

- le GPL est facturé sur la base de prix du barème PRIMAGAZ en vigueur au jour de livraison ;
- la location annuelle du réservoir GPL de 5 tonnes pour un montant de 888,46 euros HT ;
- la maintenance de l'installation complète sise au Centre technique Municipal à la charge de la société PRIMAGAZ.

- **10 juillet 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition avec l'entreprise AIR LIQUIDE, afin que la Ville de Beauvais s'approvisionne en gaz industriel, oxygène et étylène, pour le service voirie. Les frais s'élèvent à 662,00 euros TTC.

- **17 juillet 2009** : Passation d'une convention avec la société Photomaton, pour la mise à disposition d'un photocopieur ainsi que d'une cabine photo dans le hall de la Mairie, 1 rue Desgroux.

- **17 juillet 2009** : Passation d'une convention avec LE LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS-CENTRE DE FORMATION, concernant la participation d'un agent à la formation « perfectionnement sur la législation et les normes des équipements d'aires collectives de jeux ». Les frais s'élèvent à 1 124,24 euros TTC.

- **20 juillet 2009** : Passation d'un marché afin de procéder aux travaux de création et de requalification d'espaces publics rues Jules Verne et Jean-Paul Sartre, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : ouvrages divers-signalisation-mobilier urbain : SGREG pour 296 633,51 euros HT

Lot 2 : éclairage public : TELECOISE pour 44 277,87 euros HT

Lot 3 : espaces verts-aires de jeux : ISS ESPACES VERTS pour 79 022,22 euros HT.

- **20 juillet 2009** : Passation d'une convention avec A SENATUS CONSULTO, concernant la participation d'un élu à la formation « expression orale, corporelle et prise de parole en public ». Les frais s'élèvent à 500 euros TTC.

- **20 juillet 2009** : Passation d'un contrat avec la société

ALLIANCE IMPRESSION, concernant l'impression du journal « LA SALAMANDRE ». Les frais s'élèvent à 956,80 euros TTC.

- **21 juillet 2009** : Passation d'une convention avec l'INFA « LE MANOIR » concernant la participation du personnel de l'UPC, à la formation « sensibilisation aux règles d'hygiène au sein de l'unité centrale de Beauvais ». Les frais s'élèvent à 7 200,00 euros TTC.

- **21 juillet 2009** : Passation d'une convention avec l'INFA « LE MANOIR » concernant la participation à la formation HACCP du personnel de l'UPC et du personnel petite enfance des Crèches Saint-Jean et Saint-Lucien, représentant 49 agents au total. Les frais correspondants s'élèvent à 2 400,00 euros TTC au total.

- **22 juillet 2009** : Passation d'une convention avec le CNAM PICARDIE concernant la participation d'un agent à la formation, dans le cadre de son contrat d'apprentissage, préparant au diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Techniques du Bâtiments et des Travaux Publics de Picardie. Les frais correspondants s'élèvent à 4 580 euros TTC.

- **22 juillet 2009** : Passation d'une convention avec la CROIX ROUGE FRANCAISE concernant la participation du personnel petite enfance, représentant 65 agents au total, à la formation URGENCE PEDIATRIE. Les frais correspondants s'élèvent à 5 079,60 euros TTC au total.

- **23 juillet 2009** : Passation d'une convention avec l'auto école ECF COTARD FORMATION concernant la participation de 3 agents à la formation au permis EC. Les frais correspondants s'élèvent à 5 750,00 euros TTC au total.

- **23 juillet 2009** : Passation d'une convention de formation avec l'auto école ECF COTARD FORMATION, concernant la participation de 4 agents, à la formation au permis EB. Les frais correspondants s'élèvent à 3 600,00 euros TTC au total.

- **27 juillet 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Le Théâtre de l'Orage » afin d'assurer la représentation d'un spectacle intitulé « Parcours Théâtral » dans le cadre des « Journées du Patrimoine ». Les frais correspondants s'élèvent à 4 642,00 euros TTC.

- **28 juillet 2009** : Passation d'un contrat avec l'association Anakrusis afin d'organiser les relations avec la presse pour Pianoscope 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 5 750,00 euros TTC.

- **28 juillet 2009** : Passation d'une mission de prestation de service avec la société Mondadori Magazines France afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » via le magazine « Diapason ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 800,00 euros TTC.

- **28 juillet 2009** : Passation d'une mission de prestation de service avec la société Studio Press, afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » auprès d'un large public via le magazine « Le Pianiste ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 205,57 euros TTC.

- **4 août 2009** : Passation d'un marché, afin de procéder à la fabrication et la pose de modules de rangement dans les écoles de la ville, avec l'entreprise MBS, pour un montant annuel compris entre 40 000,00 et 120 000,00 euros TTC.

- **8 août 2009** : Passation d'un marché afin de procéder à une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux relatifs à la création d'un terrain de football en gazon synthétique au stade Pierre OMET de Beauvais, avec l'agence ÉLYFEC, pour un montant de 1 005,00 euros HT.

- **10 août 2009** : Passation d'une convention avec l'Association Départementale de Protection civile de l'Oise (A.D.P.C.60), dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Sport en Fête 2009 », afin d'assurer la mise en place

d'un dispositif prévisionnel de secours, sur le site du Plan d'Eau du Canada à Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 285,60 euros.

- **12 août 2009** : Passation d'un contrat d'accès au service Di@lège, proposé sur Internet par EDF, pour un montant de 2 520,00 euros HT, afin d'accéder au service de facturation en ligne des 424 contrats de fourniture en électricité du tarif réglementé.

- **18 août 2009** : Passation d'un contrat avec le compositeur Bruno MANTOVANI, pour la commande d'une œuvre musicale pour piano dans le cadre de « Pianoscope 2009 » Les frais correspondants s'élèvent à 5 200,00 euros TTC.

- **19 août 2009** : Passation d'un marché complémentaire avec l'Entreprise SYLVAIN JOYEUX, afin de réaliser 6 places de parking à l'école Saint Exupéry. Les frais correspondants s'élèvent à 8 100,00 euros HT.

- **27 août 2009** : Passation d'un marché complémentaire avec l'Entreprise ART DAN, afin de réparer des panneaux de parquet démontable dans la salle de l'Élispac. Les frais correspondants s'élèvent à 14 320,10 euros HT.

- **28 août 2009** : Passation d'une convention avec Laurent MARGUERIN FC pour la mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, pour le tournage d'un court métrage.

- **31 août 2009** : Passation d'une mission de prestation de service avec la société Di Régie – Pôle Musique, afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope 2009 » auprès d'un large public via le support « CLASSICA ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 940,00 euros TTC.

- **31 août 2009** : Passation d'un marché avec la société CETE APAVE, afin de réaliser une mission de coordination SPS pour des travaux d'enfouissement des réseaux rue de Clermont. Les frais correspondants s'élèvent à 980,00 euros HT.

- **31 août 2009** : Passation d'un marché afin de procéder à l'acquisition des jeux d'enfants pour les aires de jeux de la ville, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 - SPORT FRANCE, Boran sur Oise, pour un montant maximum de 15 000 euros HT

Lot 2 - SPORT FRANCE, Boran sur Oise, pour un montant maximum de 10 000 euros HT

Lot 3 - SPORT FRANCE, Boran sur Oise, pour un montant maximum de 20 000 euros HT

Lot 4 - PROLUDIC, Vouvray, pour un montant maximum de 15 000 euros HT

Lot 5 - PROLUDIC, Vouvray, pour un montant maximum de 5 000 euros HT

Lot 6 - PROLUDIC, Vouvray, pour un montant maximum de 5 000 euros HT.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H20.